

Fiche de Données de Sécurité

FRIGGITRICE

Fiche signalétique du 28/08/2025 révision 1

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: FRIGGITRICE

UFI: PVQ5-10U1-G00C-P6PF

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé : Détergent pour surfaces dures.

Utilisations professionnelles (SU22) - Produits de lavage et de nettoyage (PC35)

Usages déconseillés : Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant:

SUTTER INDUSTRIES s.p.a. - Società con Unico Socio

15060 Borghetto Borbera (AL) Italia

Tel. +39 0143 631.1

DISTRIBUITO DA SUTTER PROFESSIONAL S.R.L.

- 15060 Borghetto Borbera (AL) - Italia - Tel. +39 0143 631.1

Responsable : regulatory.affairs@sutter.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France: Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy 03 83 22 50 50 (24h/24h)

Suisse: Centre Suisse d'Information Toxicologique tél. 145

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers



2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Skin Corr. 1B Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 Provoque de graves lésions des yeux.

STOT SE 3 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger et mention d'avertissement



Danger

Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Dispositions spéciales:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Contient:

METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE
DICHLOROISOCYANURATE
SILICATE DE SODIUM

Règlement (CE) no 648/2004 (Détergents).

Contenu du produit :

agents de surface non ioniques	< 5 %
agents de blanchiment chlorés	< 5 %
phosphates	5 - 15 %
phosphonates	< 5 %

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucun

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens présent en concentration $\geq 0.1\%$

Autres dangers: Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable, le produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Identification du mélange: FRIGGITRICE

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Quantité	Dénomination	N° identification	Classification	Numéro d'enregistrement
$\geq 30 - < 50 \%$	METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE	CAS:10213-79-3 EC:229-912-9 Index:014-010-00-8	Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; STOT SE 3, H335; Met. Corr. 1, H290	01-2119449811-37-xxxx
$\geq 19 - < 29 \%$	carbonate de sodium	CAS:497-19-8 EC:207-838-8 Index:011-005-00-2	Eye Irrit. 2, H319	01-2119485498-19-xxxx
$\geq 3 - < 8 \%$	SILICATE DE SODIUM	CAS:1344-09-8 EC:215-687-4	Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318; STOT SE 3, H335	01-2119448725-31
$\geq 0.5 - < 2 \%$	DICHLOROISOCYANURATE	CAS:51580-86-0 EC:220-767-7 Index:613-030-01-7	Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302, EUH031	01-2119489371-33-xxxx

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin montrant cette fiche signalétique et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus:

Sévère irritation de la peau et des yeux pour contact.

Irritation système intérieur en cas d'ingestion. Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus des effets chroniques dû au contact du mélange avec la peau, les yeux ou pour inhalation, ingestion

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.

Fournir une ventilation adéquate.

Utiliser une protection respiratoire adéquate.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Pour les secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante. Réunir le produit dans des réservoirs de confinement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Utiliser le système de ventilation localisé.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail:

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker à l'écart des rayons du soleil. Stocker dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker dans une zone dédiée aux alcalis, loin des acides et des oxydantes à base oxygène ou acide peracétique. Stocker à l'écart des sources de chaleur. Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Voir aussi la section 7.2.

Conserver à une distance éloignée d'acides.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

Solutions spécifiques pour le secteur industriel

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition professionnelle, si elles sont disponibles, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (LEP)

METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE

CAS: 10213-79-3 UE Court terme 3 mg/m³
Remarques : OEL Inhalable fraction

Court terme 10 mg/m³
Remarques : OEL respirable fraction

Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur PNEC

METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE

CAS: 10213-79-3 Voie d'exposition: Eau douce; Limite PNEC: 7.5 mg/l

Voie d'exposition: Eau marine; Limite PNEC: 1 mg/l

Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; Limite PNEC: 1000 mg/l

SILICATE DE SODIUM

CAS: 1344-09-8 Voie d'exposition: Eau douce; Limite PNEC: 7.5 mg/l

Voie d'exposition: Eau marine; Limite PNEC: 1 mg/l

Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; Limite PNEC: 348 mg/l

Niveau dérivé sans effet. (DNEL)

METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE

CAS: 10213-79-3 Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 6.22 mg/m³; Consommateur: 1.55 mg/m³

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 1.49 mg/kg; Consommateur: 0.74 mg/kg
Remarques: bw/d

Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 0.74 mg/kg
Remarques: bw/d

carbonate de sodium

CAS: 497-19-8 Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets locaux
Travailleur industriel: 10 mg/m³

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets locaux
Consommateur: 5 mg/m³

SILICATE DE SODIUM

CAS: 1344-09-8 Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 1.59 mg/kg; Consommateur: 0.8 mg/kg

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 5.61 mg/m³; Consommateur: 1.38 mg/m³

Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets locaux
Consommateur: 0.8 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires. (EN 166)

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.(EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN 13982 en cas de poussière)

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc. (EN 388 - EN 374 facteur de protection 6, correspondant à un temps de passage >480 minutes).

En raison de la grande quantité de types, respecter les instructions du fabricant en ce qui concerne les substances énumérées au paragraphe 3.2.

Protection respiratoire:

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat. (ex. EN 140 ou EN 149)

Risques thermiques :

Le produit n'est pas inflammable ou explosif - voir le paragraphe 2.1. Le produit ne contient pas de composants explosifs.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Voir aussi la section 6.2.

Mesures d'hygiène et techniques

Données non disponibles.

Contrôles techniques appropriés

Aucun autre contrôle technique adapté à votre produit dans des conditions normales.

Voir aussi la section 1.2, l'article 7 et exposition Scénario - annexe I du présent document.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Solide Méthode : Visuel
Couleur:	blanc Méthode : Visuel
Odeur:	Technique Méthode : Olfactif Remarques : Absence de fragrances
pH:	12,0 +/- 0,5 Méthode : Contrôle instrumental
Viscosité cinématique:	Non applicable
Point de fusion/point de congélation:	Pas important Remarques : Paramètre non pertinent pour le type de produit

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Pas important Remarques : Paramètre non pertinent pour le type de produit
Point d'éclair:	Pas important Remarques : Paramètre non pertinent pour le type de produit
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Pas important Remarques : Paramètre non pertinent pour la composition du produit
Densité de vapeur relative:	Pas important Remarques : Paramètre non pertinent pour le type de produit
Pression de vapeur:	Pas important Remarques : Paramètre non pertinent pour le type de produit
Densité et/ou densité relative:	Pas important Remarques : Paramètre non pertinent pour le type de produit
Hydrosolubilité:	Complète Remarques : Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Solubilité dans l'huile:	Pas important Remarques : Paramètre non pertinent pour la composition du produit
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Pas important Remarques : Paramètre non pertinent pour la composition du produit
Température d'auto-inflammation:	Pas important Remarques : Paramètre non pertinent pour la composition du produit
Température de décomposition:	Pas important Remarques : Paramètre non pertinent pour la composition du produit
Inflammabilité:	pas inflammable Remarques : Paramètre estimé sur les propriétés chimiques / physiques des composants.

Caractéristiques des particules:

Taille des particules:	Pas important Remarques : Paramètre non pertinent pour le type de produit
------------------------	--

9.2. Autres informations

Propriétés explosives:	Pas important Remarques : Paramètre non pertinent pour la composition du produit
Taux d'évaporation:	Pas important Remarques : Paramètre non pertinent pour le type de produit
Miscibilité:	Pas important Remarques : Paramètre non pertinent pour la composition du produit
Conductivité:	Pas important Remarques : Paramètre non pertinent pour la composition du produit
Propriétés comburantes:	Pas important Remarques : Paramètre non pertinent pour la composition du produit
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	Pas important Remarques : Paramètre non pertinent pour la composition du produit
Pas autres informations importantes	

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Reacts with water and acids releasing chlorine

10.2. Stabilité chimique

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Stocker dans une zone dédié aux alcalis, loin des acides et des oxydantes à base oxygène ou acide peracétique. Il prodotto reagisce con superfici zincate dei metalli, alluminio, rame, zinco e loro leghe. Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Voir aussi la section 7.2

10.4. Conditions à éviter

Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Voir aussi 1.2 et 7.2; Évitez la lumière du soleil directe et l'exposition à des sources de chaleur

10.5. Matières incompatibles

Acides et oxydants; Stocker dans une zone dédié aux alcalis, loin des acides et des oxydantes à base oxygène ou acide peracétique. Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2

10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz toxiques, le chlore. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

a) toxicité aiguë	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Le produit est classé: Skin Corr. 1B(H314)
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le produit est classé: Eye Dam. 1(H318)
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
e) mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) cancérogénicité	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) toxicité pour la reproduction	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Le produit est classé: STOT SE 3(H335)
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j) danger par aspiration	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE

CAS: 10213-79-3	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Souris = 1152 mg/kg bw/d LD50 Peau Rat > 5000 mg/kg bw/d LC50 Inhalation Rat > 2.06 mg/l 4h
	b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Corrosif pour la peau Positif
	c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Corrosif pour les yeux Positif
	d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Skin or Resp Sensitization Negatif
	h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Irritant pour les voies respiratoires Positif

carbonate de sodium

CAS: 497-19-8	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat = 2800 mg/kg LD50 Peau Lapin > 2000 mg/kg
	b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritant pour la peau Lapin Negatif
	c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux Lapin Positif
	e) mutagénicité sur les cellules germinales	Mutagenèse Negatif
	g) toxicité pour la reproduction	NOAEL Orale Lapin >= 179 mg/kg bw/d Remarques : bw/d

SILICATE DE SODIUM

CAS: 1344-09-8	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat = 3400 mg/kg LC50 Inhalation Rat > 2.6 g/m3 LD50 Peau Rat > 5000 mg/kg
----------------	-------------------	---

DICHLOROISOCYANURATE

CAS: 51580-86-0	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat = 735 mg/kg LD50 Peau Rat > 200 mg/kg
-----------------	-------------------	---

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration >= 0.1%

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Informations écotoxicologiques:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des propriétés éco-toxicologiques du produit

Le produit est classé: Aquatic Chronic 3(H412)

Liste des composants écotoxicologiques

METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE

CAS: 10213-79-3	a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons = 210 mg/l 96h - Brachydanio rerio
	a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Daphnie = 1700 mg/l 48h - Daphnia magna
	a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Algues = 207 mg/l 72h - Scenedesmus subspicatus

carbonate de sodium

CAS: 497-19-8 a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons = 300 mg/l 96h - Lepomis macrochirus
a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Daphnie = 200 mg/l 48h - Ceriodaphnia dubia

SILICATE DE SODIUM

CAS: 1344-09-8 a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons = 1108 mg/l 96h - Brachydanio rerio
a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons = 260 mg/l 96h - Oncorhynchus mykiss
a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Algues = 207 mg/l 72h - Scenedesmus subspicatus

DICHLOROISOCYANURATE

CAS: 51580-86-0 a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons = 0.22 mg/l 96h
a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Daphnie = 0.196 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

N.A.

L'(les) agent(s) tensioactif(s) contenu(s) dans cette préparation est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité prévues par le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données à l'appui sont tenus à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront fournis à ces autorités si elles en font la demande ou à la demande d'un fabricant de détergent.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune substance PBT, vPvB present en concentration $\geq 0.1\%$

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$

12.7. Autres effets néfastes

Jusqu'à la date de révision de ce document, pas connu effets et symptômes indésirables envers l'environnement.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. Ne pas rejeter dans le sol ou dans les égouts.

Voir aussi la section 6.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport



14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

3262

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Nom d'expédition: SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE)

IATA-Nom d'expédition: CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.(SODIUM METASILICATE PENTAHYDRATE) (METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE)

IMDG-Nom d'expédition: CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.(SODIUM METASILICATE PENTAHYDRATE) (METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe: 8

IATA-Classe: 8

IMDG-Classe: 8

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Groupe d'emballage: III
IATA-Groupe d'emballage: III
IMDG-Groupe d'emballage: III

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non
Polluant environnemental: Non
IMDG-EMS: F-A, S-B

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Route et Rail (ADR-RID) :

ADR-Etiquette: 8
ADR-Dispositions particulières: 274
ADR-Code de restriction en tunnel: E

Air (IATA) :

IATA-Avion de passagers: 860
IATA-Avion CARGO: 864
IATA-Etiquette: 8
IATA-Danger subsidiaire: -
IATA-Erg: 8L
IATA-Dispositions particulières: A3 A803

Mer (IMDG) :

IMDG-Arrimage et manutention: Category A
IMDG-Ségrégation: SG35 SGG18
IMDG-Danger subsidiaire: -

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)

Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Règlement (UE) 2023/707

Règlement (EU) n° 2023/1434 (ATP 19 CLP)

Règlement (EU) n° 2023/1435 (ATP 20 CLP)

Règlement (EU) n° 2024/197 (ATP 21 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/878

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit: Aucun

Restrictions liées aux substances contenues: Aucun

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Circolari ministeriali 46 e 61 (Ammine aromatische).

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (Détergents).

1999/13/CE (Directive COV)

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Aucune

Règlement (UE) No 649/2012 (règlement PIC)

Aucune substance listée

Substances SVHC:

Aucune substance SVHC present en concentration $\geq 0.1\%$

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non, pour des instructions sur toute sécurité mangling voir les section 7 et 8 et le scénario d'exposition - l'annexe I du présent document.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Code	Description
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Code	Classe de danger et catégorie de danger	Description
2.16/1	Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
3.1/4/Oral	Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
3.2/1B	Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
3.2/2	Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
3.3/1	Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
3.3/2	Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
3.8/3	STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
4.1/A1	Aquatic Acute 1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
4.1/C1	Aquatic Chronic 1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
4.1/C3	Aquatic Chronic 3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008
Skin Corr. 1B, H314

Méthode de classification
D'après les données d'essais (pH)

Eye Dam. 1, H318	D'après les données d'essais (pH)
STOT SE 3, H335	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiches de données de sécurité

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

AND: Accord européen relatif au transport International des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure

ATE: Estimation de la toxicité aiguë, ETA

ATEmix: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

BCF: Facteur de Concentration Biologique

BEI: Indice Biologique d'Exposition

BOD: Demande Biochimique en Oxygène

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CAV: Centre Anti-Poison

CE: Communauté Européenne

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

CMR: Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques

COD: Demande Chimique en Oxygène

COV: Composés Organiques volatils

CSA: Evaluation de la Sécurité Chimique.

CSR: Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL: Dose Dérivée avec Effet Minimum

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses

DSD: Directive sur les Substances Dangereuses

EC50: Concentration à la moitié de l'efficacité maximale

ECHA: Agence européenne des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

ES: Scénario d'Exposition

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'Association internationale du transport aérien" (IATA).

IC50: concentration à la moitié de l'inhibition maximale

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

IRCCS: Institut d'hospitalisation et de soins à caractère scientifique

KAFH: Keep Away From Heat

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LDLo: Dose Létale Faible

N.A.: Non Applicable

N/A: Non Applicable

N/D: Non défini / Pas disponible

NA: Non disponible

NIOSH: Institut National de la Santé et de la Sécurité professionnelle

NOAEL: Dose Sans Effet Nocif Observé

OSHA: Service de la Sécurité et de l'Hygiène du Travail

PBT: Très persistant, bioaccumulable et toxique

PGK: Instruction d'emballage

PNEC: Concentration prévue sans effets.

PSG: Passagers

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)

vPvB: Très persistant, Très Bioaccumulable.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

EC0/10/20/50/100: Concentration effective pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée

LD0/10/20/50/100: Dose létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.

LC0/10/20/50/100: Concentration létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.

NOEC: Concentration sans effet observé

NOAEL(R)/NOAEC: Non observé dose sans effet nocif (répétée) / Concentration

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

OEL: Limites d'exposition professionnelle

PRODUIT PROFESSIONNEL DETERGENT POUR LE LINGE - POUR LA VAISSELLE

Titre du scénario d'exposition	
Détergent pour le nettoyage en général: Processus manuel ou en machine.	
Description de l'utilisation	
Secteur d'utilisation	SU22 – Utilisations professionnelles
Catégorie du produit	PC35 – Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Description des activités/des processus inclus dans le scénario d'exposition	
Utiliser la dose recommandée selon la dureté de l'eau et le niveau de saleté selon les indications reportées sur l'étiquette ou sur la fiche technique	
Durée et fréquence d'utilisation	
Phases d'utilisation	1 ou plusieurs fois par jour. Durée selon le programme de lavage.
Les valeurs limites des ingrédients, si pertinentes, se trouvent à la section 8 de la FDS.	
Forme physique de la préparation et concentration	
Liquide ou en poudre. A diluer.	
Dans la section 2 de la FDS du produit et sur l'étiquette du produit se trouve la classification du mélange.	
La classification se base sur la classification des ingrédients du mélange et sur la base des propriétés chimiques et physiques reportées à la section 9 de la FDS.	
Conditions d'utilisation	
Température ambiante/Température de lavage conseillée, voir l'étiquette ou la fiche technique.	
Protection	
Voir section 8 de la FDS du produit pour de plus amples informations sur les EPI	La formation du travailleur sur l'utilisation et le respect des EPI sont sous-entendus.
Ne pas manger ou boire, ne pas fumer	Eviter le contact avec la peau
Ne pas exposer à une flamme libre	Ne pas mélanger avec d'autres produits
Se laver les mains après utilisation.	
Instructions lors de pertes de produit : diluer avec de l'eau et sécher	
Voir la section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel	
Suivre les instructions d'utilisation reportées sur l'étiquette ou sur la fiche technique. Le correct respect des normes d'hygiènes sur le lieu de travail est recommandé, comme spécifié dans la section 7 de la FDS.	
Mesures environnementales	
Voir section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel	
Voir section 12 de la FDS pour les informations toxicologiques du mélange et des composants dangereux.	
Voir section 13 de la FDS pour l'élimination.	

Notes :

FDS : Fiche de données de sécurité

EPI: équipement de protection individuelle